

LA LETTRE AUX SYNDICATS

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

SUPPLÉMENT SANTÉ PRIVÉE - n°191 - DÉCEMBRE 2022

0,40€ Diffusion gratuite aux syndicats

SANTÉ

FO



SOMMAIRE

- ÉDITO	1
- Compte-rendu CPPNI de l'Hospitalisation Privée du 15/12/2022	3
- EFS - Flash info	5
- Appel Intersyndicale	7
- Déclaration Commission Exécutive du 12/01/2022	8
- Communiqué 3SMS du 11/01/2022 ...	9
- Communiqué Affaire AVEC	10
- Communiqué Intersyndical Appel à la Grève	11
- Hopital RAMSAY-DIJON en grève ..	12
- Mobilisation GHM de Grenoble	13
- Communiqué 3SMS du 02/12/2022 ..	14
- Appel à candidature au CSE d'ORPÉA	25

La Lettre aux syndicats - Santé

Directeur de la Publication : Didier BIRIQ

Impression et diffusion :

Société Édition Tribune - Public & Santé

153-155, rue de Rome 75017 PARIS

Tél. : 01 44 01 06 00

N° de Commission Paritaire : 0925 S 07484

ISSN N° 1774 - 1874

ÉDITO

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DES SECTEURS DE LA SANTÉ PRIVÉE ET DE L'ACTION SOCIALE

Après la puissante mobilisation du 19 janvier, qui oblige au retrait, nous sommes unis et déterminés.

Ce 19 janvier, partout sur le territoire, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se sont mobilisés, mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre le projet de réforme des retraites gouvernement.

Les salariés des secteurs de la santé privée et de l'action sociale ne seront pas épargnés alors que la plupart d'entre eux ont une santé bien altérée avant d'arriver à l'âge de la retraite. De plus, ces mesures ne feront que renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue, plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale.

L'intersyndicale invite les salariés des secteurs de la santé privée et de l'action sociale à signer massivement la pétition.

Elle appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève.

Elle appelle les salariés à préparer des assemblées générales pour discuter des modalités pour poursuivre la mobilisation.

L'intersyndicale appelle les salariés des secteurs de la santé privée et de l'action sociale à rejoindre l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle et à se mobiliser massivement lors de la nouvelle journée de grèves et de manifestations le 31 janvier. L'intersyndicale des confédérations et des organisations de jeunesse se réunira le soir même.

Paris le 26 janvier 2023





F.H.P.

Fédération de l'Hospitalisation Privée

Convention Collective Unique du 18 avril 2002.

Etendue le 29 octobre 2003. Parue au Journal Officiel du 15 novembre 2003.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 15 DECEMBRE 2022

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

Etaient présents pour FORCE OUVRIÈRE :

- Sophie DEBAS
- Claude HARRIET
- Marie Thérèse FELIX NAIX
- Ludovic BONKOSKI

Etaient présentes pour les autres OS :

C.G.T - CFDT - UNSA

Etaient présents pour les employeurs :

La FHP - SYNERPA

I - CLASSIFICATIONS REMUNERATIONS CONVENTIONNELLES

La FHP présente les avancées sur les classifications- rémunérations conventionnelles réalisées depuis le 12 juillet dernier, par thématiques.

Concernant l'expérience : Depuis le dernier GTP (Groupe de travail Paritaire), la FHP a proposé de supprimer un niveau d'ECR (Elément Complémentaire de Rémunération) et de valoriser plus longtemps et mieux la prime d'expérience : il a été créé deux niveaux supplémentaires de valorisation de l'expérience.

Monsieur MOREAU, Représentant du Ministère, demande si la notion de palier a été abandonnée et si cela modifie de manière structurante la rémunération. Quel est l'impact ?

La FHP indique que la notion de paliers nécessitait de déterminer par avance leur nombre par emploi, ce qui n'était pas toujours évident et confirme son abandon. Cependant, un nombre maximal d'ECR est proposé. Il passerait de 4 à 3 ECR, Nous avons distingué les ECR qui valorisent les compétences de ceux qui valorisent l'expertise d'une profession, ou le niveau de technicité, dans un secteur donné ou un service donné (ECR activités) : il s'agit d'un principe plus souple que les paliers.

FO rappelle qu'elle n'est pas favorable à la différenciation de l'expérience en fonction des niveaux, et ni aux ECR, car ils ne sont pas assez encadrés par la branche. Par ailleurs, les propositions de taux ont certes évolué, mais restent bien en-dessous de ce qui

est appliqué aujourd'hui. Il s'agit d'une régression !

Concernant l'ancienneté : La FHP indique qu'il est proposé de passer progressivement d'une valorisation de 30 à 40 ans, en favorisant les années les plus charnières, c'est-à-dire la période sur laquelle les salariés quittent l'entreprise.

Concernant les ECR : La FHP rappelle sa dernière proposition de passer de 4 à 3 ECR + les ECR activités, le cas échéant. Elle indique qu'elle a par ailleurs revu le taux de ces ECR.

La FHP rappelle qu'elle travaille au titre de la CCU mais qu'il y a plusieurs types de situations au-delà de ceux qui appliquent strictement la CCU.

FO souligne alors que nous négocions un texte pour seulement 10% des établissements. Elle ajoute que la transposition sera un travail considérable.

Concernant les écarts : La FHP propose d'appliquer ce qui est fait dans le thermalisme au niveau de la branche : prévoir des écarts minima entre les niveaux 2 et 3 et 4 et 5 : il s'agit du fruit de nos échanges sur les différents GTP, nous avons intégré ces mesures dans le projet d'accord.

Le Ministère reconnaît qu'on a beaucoup avancé en peu de temps, et que le projet d'accord présenté en séance, le traduit.

Concernant le projet d'avenant : M. Moreau, représentant du Ministère, demande quel serait l'intérêt de présenter un projet d'accord qui n'a pas fait l'objet d'une relecture. La FHP indique qu'une première présentation peut être faite.

Toutes les OS souhaitent une présentation.

FO rappelle qu'elle prendra le temps nécessaire pour analyser ce projet et réitère sa revendication que le Ségur ne soit pas intégré, et qu'il soit distinct du salaire de base. Aussi, FO demande que l'ancienneté au sein des groupes soit reprise.

Les employeurs précisent que ce ne peut pas être une décision de branche, mais cela n'exclut pas les politiques de groupe, le cas échéant.



F.H.P.

Fédération de l'Hospitalisation Privée

Convention Collective Unique du 18 avril 2002.

Etendue le 29 octobre 2003. Parue au Journal Officiel du 15 novembre 2003.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 15 DECEMBRE 2022

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

FO s'interroge sur les primes propres aux entreprises, qui ne sont pas exclues de l'accord tel que rédigé, or, il faudra les sécuriser pour qu'elles viennent en complément du salaire conventionnel.

2. RETOUR SUR L'AVENANT 32

La CGT fait lecture d'une déclaration et précise qu'elle a fait valoir son droit d'opposition.

La FHP rappelle que cet avenant salarial du 10 novembre dernier, a été signé par la CFDT et l'UNSA, qu'elle remercie. Il s'applique rétroactivement au 1er juillet dernier. Il s'agit d'une mesure de revalorisation générale des salaires, afin que tous les salariés puissent bénéficier d'une augmentation effective de leur rémunération, par équité avec le secteur public. Les adhérents, qui ont d'ores commencé à préparer sa mise en œuvre en paie, sur les salaires de novembre pour certains, souvent sur décembre, voire janvier, ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de la FHP. Lors de l'AG FHP, la liste des accords signés a été rappelée.

FO a usé de son droit d'opposition et dénonce aussi la clause de non-cumul.

OJ prochaine CPPNI :

Classifications- rémunérations conventionnelles.

FO demande qu'un point sur l'interprétation de l'accord formation ait lieu. M. Moreau refuse. FO indique qu'elle saisira la commission d'interprétation.

FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres

COUPURE ELECTRIQUE

La France risque de subir des coupures de courant cet hiver. Pour faire face à cette situation, l'EFS évalue les impacts possibles sur ses activités.

Malheureusement, FO a constaté que certaines directions régionales envisageaient de continuer à prélever SANS électricité. FO a donc alerté par courrier Mr TOUJAS de cette dérive, tout à fait inadmissible.



Dans le même temps, FO a demandé la négociation d'un accord, afin d'assurer la continuité des activités de l'EFS en cas de coupure de courant, qui pourrait entraîner l'arrêt des transports et la fermeture des écoles. Voici quelques propositions :

- ↪ Adaptation des horaires avec **une attribution d'une prime** en cas de changement de planning < 7 jours.
- ↪ **Pouvoir télétravailler du jour au lendemain**, avec possibilité de dépasser le nombre de jours de télétravail sur la période.
- ↪ **Possibilité de poser des jours d'absence** au dernier moment, notamment pour assurer la garde de ses enfants

Malheureusement, à ce jour, **la direction n'a pas souhaité négocier d'accord.**

La direction estime que la continuité du service public sera assurée, car de nombreux sites possèdent un groupe électrogène. Mais **que se passerait-il si le personnel est dans l'incapacité de se rendre au travail (plus de transport, embouteillage important, école fermée ...)** ?

EVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL

Depuis plusieurs années, le personnel réclame des augmentations de salaire et de meilleures conditions de travail.

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Malheureusement, le bilan du système actuel du dialogue social a définitivement mis en évidence son inefficacité au niveau des régions, alors même que les négociations nationales ont permis des augmentations de salaire.

Par conséquent, deux des trois syndicats représentatifs nationalement dont FO, ont demandé une évolution du dialogue social (notamment avec la suppression des représentants de proximité, inefficaces), afin de répondre davantage aux besoins du personnel, concernant les conditions de travail.

Leur amélioration se passe à deux niveaux :

- **Nationalement**, dans le cadre d'un accord QVCT (Qualité de vie et conditions de travail) que FO réclame depuis des années, et par le biais des instances du personnel (CSEC, CSSCTC)
- **Régionalement**, avec les délégués syndicaux, le CSE et la commission santé, sécurité et condition de travail (CSSCT)

Le nouveau système va permettre :

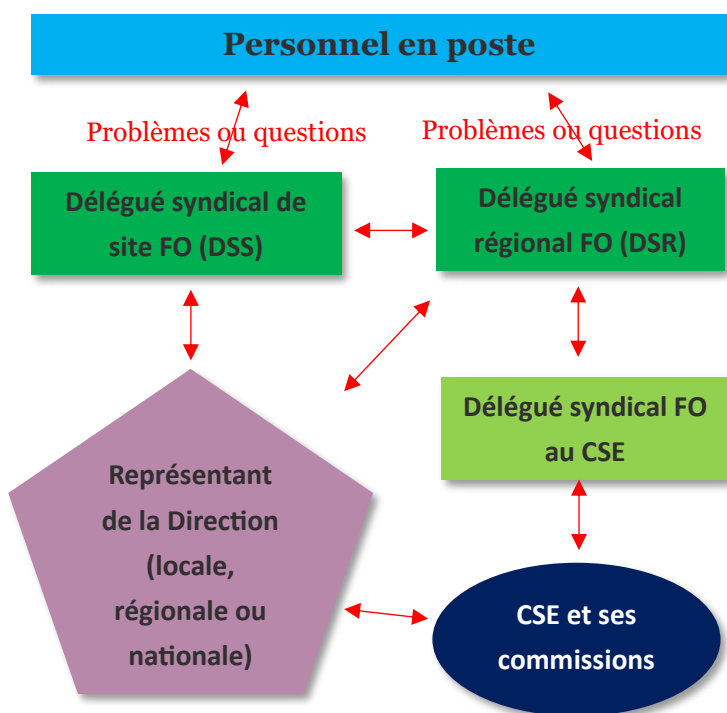
- De doter le CSE et la CSSCT de moyens supplémentaires
- Le représentant syndical au CSE pourra participer aux commissions afin de rapporter à la direction, les réclamations et les problèmes du personnel

Le dialogue social de proximité est également revu afin de le rendre plus efficace.

Dorénavant, le personnel qui aura un problème dans le cadre de son travail, aura la possibilité de solliciter l'un des délégués syndicaux FO de son choix.



Afin de mieux comprendre le dialogue social de proximité, voici un graphique :



Pour répondre le plus rapidement au salarié, FO a mis en place une seule adresse mail : contact@FO-EFS.org

FETES DE FIN D'ANNEE



SITE INTERNET FO-EFS.org

Le site interne de FO EFS a évolué et vous permet d'accéder à tout moment au livret FO « Le résumé de vos droits ».





APPEL INTERSYNDICAL DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA SANTÉ PRIVÉE ET DE L'ACTION SOCIALE

Le Mardi 10 Janvier 2023 Elisabeth Borne a dévoilé le projet de réforme des retraites qui prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Tous les personnels nés après le 1er septembre 1961 seraient touchés. Il ne sera plus possible pour les personnels nés en 1968 de partir avant 64 ans. Pour partir en retraite à taux plein, il faudra 43 années de cotisation dès 2027.

Cette réforme injuste et injustifiée va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Les salariés des secteurs la santé privée, du social et du médico-social ne seront pas épargnés alors que la plupart d'entre eux ont une santé bien altérée avant d'arriver à l'âge de la retraite. De plus ces mesures ne feront que renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes

Ce projet est inacceptable pour l'ensemble des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, CGC, UNSA et Solidaires qui rappellent depuis des mois qu'elles n'accepteront jamais ni un report de l'âge légal de départ à la retraite que ce soit 64 ou 65 ans, ni un allongement de la durée de cotisations.

En plus de la dégradation de leurs conditions de travail, de la perte de pouvoir d'achat lié à d'insuffisantes augmentations de salaires, les personnels des secteurs de la santé privée, du social et du médico-social devraient accepter de travailler jusqu'à 64 ans. Stop à la régression sociale!

Les organisations syndicales CFE-CGC, CFTC, CGT et FO, de la santé privée et de l'action Sociale appellent leurs syndicats à rejoindre la mobilisation interprofessionnelle pour défendre nos systèmes de retraites issues du conseil de la résistance. A partir du 19 janvier 2023, l'ensemble des salariés de la santé privée et de l'action Sociale est appelé à se mettre massivement en grève et à rejoindre les manifestations sur l'ensemble du territoire.

Elles appellent les syndicats à réunir partout des assemblées générales, des réunions de service pour décider de la grève et de sa poursuite au soir du 19 janvier si le gouvernement ne reculait pas.

Paris le 16 janvier 2023

Déclaration de la Commission exécutive confédérale du 12 janvier 2023

La commission exécutive confédérale FO, réunie ce jour, a pris connaissance du projet de « réforme » des retraites présenté par le gouvernement. Sans surprise, il prévoit un report progressif de l'âge légal de départ à 64 ans et une forte accélération de la réforme Touraine qui augmentait la durée de cotisation à 43 ans pour une retraite à taux plein.

Ce projet se résume facilement, ce sera +2 pour tout le monde : chacun étant appelé à travailler 2 ans de plus si cette réforme venait à s'appliquer.

Comme à chaque fois qu'un gouvernement souhaite modifier les paramètres du système de retraite dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps, il dresse un tableau sombre de la situation financière pour présenter une réforme comme « vitale » et indispensable pour empêcher la « faillite » des régimes.

Pour FO, cette dramatisation excessive prêterait à sourire si elle n'engageait pas les droits à la retraite de millions de salariés. Aucune projection sérieuse ne peut accréditer le spectre d'une faillite. A l'inverse des prévisions données par de nombreux économistes, le système de retraites a été excédentaire en 2021 et 2022 et l'estimation des déficits futurs pour les années à venir reste limitée, quand elle ne repose pas sur des projections fantaisistes. Et si déficit il y a, il ne provient pas d'un dérapage des dépenses mais d'un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économies réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

La CE réaffirme avec force la position de FO contre ce projet de réforme injuste et infondé. Un tel projet conduirait à une dégradation des droits des salariés et à un allongement sans précédent de la durée d'activité. Le recul de l'âge légal de départ est la mesure la plus injuste car cela va frapper tout particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi avant leur retraite, et accentuer les inégalités femmes-hommes.

La CE se félicite de la réaction immédiate de l'ensemble des organisations syndicales réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle afin d'obtenir l'abandon de ce projet. Celle-ci prendra la forme de grèves et manifestations à partir du 19 janvier 2023, donnant le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO à engager des actions continues (grève, assemblées générales, informations des salariés et de la population) pour faire reculer le gouvernement et appelle ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la mobilisation.

Contact :


Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

Secrétariat général

 fsouillot

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Paris, le 12 janvier 2023



Communiqué Secteur Sanitaire Social et Médico-Social (3SMS)

CCU ÉTENDUE, le Ministère veut passer en force !

Comme vient de le faire le gouvernement avec les retraites, le Ministère du travail a décidé de passer à la vitesse supérieure concernant l'ouverture de la négociation de la Convention Collective Unique Étendue.

Le 10 janvier 2023, lors de la Commission Mixte Paritaire 3SMS, le Président de la CMP a annoncé que le Ministère allait revoir la représentativité des organisations syndicales et patronales en invitant à la table des négociations l'UNSA, la CFTC, la CFE-CGC et UNICANCER.

Pour arriver à ses fins, avec la complicité inavouée des employeurs, le Ministère tente ainsi de faire entrer un carré dans un rond...

La quadrature de la représentativité a de beaux jours devant elle !

Comment réagiront ceux qui ont voulu cette représentativité en 2008 alors que celle-ci pourrait aujourd'hui se retourner contre eux ?

Pour notre part à FO Action Sociale et Santé Privée, nous restons opposés à l'ouverture de toute négociation sur une CCUE.

Les milliards sont là, ils doivent servir à financer les salaires, à renforcer les droits conventionnels existants et à embaucher à hauteurs des besoins !

Parce que nous sommes opposés à toute remise en cause de nos droits :

POUR l'augmentation générale des salaires et les 183 € pour tous sans contrepartie

POUR le maintien et l'amélioration des Conventions collectives existantes

NON à la Convention Collective Unique Étendue

NON à la contreréforme de retraites, ni report de l'âge de départ, ni allongement de cotisation

Tous en grève et mobilisés à partir du 19 janvier

Paris, le 11 janvier 2023



Communiqué de presse

002/23

Montreuil, le 10 janvier 2023.

Le système du groupe AVEC s'écroulerait-il ???

Nous venons d'apprendre la mise en garde à vue du Président du Groupe AVEC, Bernard Bensaid, suite au dépôt de plainte des syndicats FO et CGT du GHM de Grenoble pour prise illégale d'intérêts.

Depuis 2020, ce groupe ponctionne des millions d'euros sur la trésorerie du GHM au travers de conventions de prêts et conventions de prestations. Au-delà de l'existence de ces conventions sur lesquelles nous demandons à la justice de statuer, il n'existe aucune transparence sur l'utilisation de ces fonds prélevés très importants.

Le dialogue social est inexistant. Les organisations syndicales sont méprisées.

Cette pratique financière existe également dans d'autres établissements du groupe où nos organisations syndicales interrogent leurs directions, notamment sur l'utilité des conventions de prestations et la véracité du service rendu.

Cette garde à vue, nous l'espérons, va enfin nous permettre d'y voir plus clair sur les pratiques financières de ce groupe et l'utilisation des fonds prélevés.

Se targuer de vouloir sauver des emplois et construire un groupe de l'économie sociale et solidaire, ne peut se faire sans respect des règles et dans un dialogue permanent avec les organisations syndicales.

Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils jouent pleinement leur rôle.

Contact presse :

Leila CROCHET - Membre du bureau UFSP CGT En charge du suivi groupe AVEC : 06 61 92 73 72

Dominique CHAVE - SG UFSP CGT : 06 71 92 21 43

Franck HOULGATTE - UNSSP FO : 06 12 25 94 25

Thierry CARON - FO GHM : 06 62 20 80 97

www.sante.cgt.fr

▪ sg@sante.cgt.fr ▪ Tél : 01.55.82.87.49 ▪ Case 538 ▪ 263, rue de Paris ▪ 93515 Montreuil CEDEX



Communiqué intersyndical

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Parce qu'elles représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraité.es, c'est cette date syndicale qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Elles décident d'ores et déjà de se réunir le 19 janvier au soir avec les organisations de jeunesse pour prolonger le mouvement de mobilisation et convenir d'autres initiatives.

Les organisations syndicales appellent les salarié.es à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 10 janvier 2023



COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN :

HOPITAL RAMSAY DIJON-BOURGOGNE EN GRÈVE



Les salariés de l'Hôpital Privée Dijon Bourgogne, avec leur syndicat FORCE OUVRIÈRE sont en grève depuis le 3 janvier 2023.

Depuis plusieurs semaines, des débrayages, réunions, mails, courriers ont été réalisés afin d'alerter la Direction sur la dégradation considérable des conditions de travail. L'absence de réponse concrète de la direction ainsi que son refus d'entendre les revendications des salariés aboutit à une grève des personnels depuis ce mardi 3 janvier. Face à cette mobilisation massive, la direction a fait appel au préfet pour qu'il prenne un arrêté portant réquisition des personnels.

L'Union Nationale des syndicats de la santé privée FORCE OUVRIÈRE soutient sans réserve, l'ensemble des salariés en grève avec leur syndicat pour obtenir satisfaction sur leurs légitimes revendications ! Elle demande que dans les plus brefs délais, le préfet intervienne pour obliger la direction de l'hôpital Dijon Bourgogne et le groupe Ramsay Santé à négocier de manière sincère et loyale avec le syndicat **FORCE OUVRIÈRE**.

Dans son dernier communiqué de presse, l'établissement indiquait avoir eu « une augmentation de l'activité de 22%, recruté 25 chirurgiens » et que « le regroupement des trois cliniques dijonnaises a largement dépassé les attentes ».

Depuis le début de la crise COVID les établissements de santé privée, dont ceux du groupe Ramsay Santé bénéficient de la garantie de financement, d'une enveloppe gouvernementale pour les mesures Ségur ainsi que de l'avenant 32. Les bénéfices engendrés par le groupe Ramsay et ses établissements doivent servir à répondre favorablement aux justes revendications des salariés d'augmentation de 7% des salaires et de l'amélioration des conditions de travail.

Paris, le 4 janvier 2023
Le Secrétaire général
Franck HOULGATTE



Mobilisation au Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble Courrier adressé à Élisabeth BORNE

Madame Elisabeth Borne,
Première ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

RECOMMANDE AVEC A.R.

Nos Ref. 2023.01.06

Paris, le 6 janvier 2023

Madame la Première Ministre

Avec le syndicat FORCE OUVRIERE, les représentants du personnel, les salariés de tous les métiers (Médecins / soignants / cadres/ administratifs / logistiques / techniques/) ainsi que les associations des usagers appellent à un rassemblement, le lundi 9 janvier 2023, devant le Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble.

Cette mobilisation vise à dénoncer un nouveau prêt de 2.7 millions d'euros qui va être attribué par le Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble au groupe commercial AVEC. L'octroi de ce prêt est soumis au vote du conseil d'administration de l'UMG GHM ce lundi de 10H30 à 12H. Les membres du CA étant des salariés du Groupe AVEC, il n'y a pas d'illusion sur le résultat de ce vote !

Ce nouveau prêt portera à 10.7 millions d'euros les prêts effectués par le Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble au profit du groupe AVEC depuis 2022. A ce jour seulement 1.5 millions ont été remboursés par le groupe AVEC. 9.2 millions restent dehors !

A cela il faut ajouter 4 millions d'euros dans le cadre de convention de prestation de service dont les prestations ne sont aucunement démontrées ! ce sont donc à 13.2 millions d'euros hors du Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble qui servent à renflouer les caisses du groupe AVEC. De l'argent issu de fonds publics est parti dans le groupe commercial AVEC.

Le syndicat Force Ouvrière du Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble a déposé plainte en juillet 2022 pour détournement de fond et prise illégale d'intérêt.

ACCUSEE DE BRAQUAGE SUR NOS SALAIRES, AXESS QUITTE LA TABLE DE NÉGOCIATION !

Les employeurs, piqués au vif de se voir accusés de procéder à un hold-up sur nos salaires, ont décidé de quitter la réunion de négociation après une suspension de séance à leur demande.

Situation inédite s'il en est ! La question d'un accord pour les 183 € pour tous n'aura donc pas été traitée.

Le front commun pour une CCUE se dessine de plus en plus nettement. L'accord présenté par la CGT avec le soutien de la CFDT s'inscrit explicitement dans cette perspective. Pour obtenir les 183 € pour tous, ils font donc le choix d'abandonner les conventions collectives existantes. Mais pour l'instant : Rien ! Ni 183 €, ni CCUE...

La proposition FO d'un accord sur les « 183 € pour tous » est tout à la fois **égalitaire** (pour TOUS y compris les salariés non couverts par une convention collective), et **en défense des conventions collectives existantes !**

Car non, nous ne lâcherons pas la proie pour l'ombre !

NOS SALAIRES N'EN PEUVENT PLUS D'ATTENDRE

OUI AUX 183 € POUR TOUS SANS CONTREPARTIE

FNAS FO

7 passage Tenaille 75014 PARIS

Tel : 01 40 52 85 80 - lafnas@fnasfo.fr

UNSP FO

153/155 rue de Rome 75017 PARIS

Tel : 01 44 01 06 00 - secretariat@unsfo.org



www.unsfo.org

APPEL A CANDIDATURE !

LE CSE, ÇA VOUS CONCERNE !

FO Santé Privée a négocié la mise en place des prochaines élections des représentants du personnel au sein des EHPAD ORPEA et les salariés méritent un syndicat libre, indépendant et déterminé pour défendre leurs droits individuels et collectifs.

Être élu sur des listes FO, c'est avoir la chance d'être épaulé par l'une des plus grandes confédérations syndicales pour représenter celles et ceux qui travaillent dans les EHPAD ORPEA et ainsi être accompagné lors du prochain scrutin du **9 au 14 mars 2023**.

Avec des formations juridiques, économiques et sociales adaptées pour mieux vous représenter, chaque élu et adhérent Force Ouvrière bénéficie d'une assistance juridique de la Fédération.

Dans le secteur de la Santé Privée, Force Ouvrière siège dans toutes les conventions collectives nationales dont la votre. Nos représentants y négocient, entre autres, les salaires, les classifications, la durée du travail, les conditions de travail et les primes conventionnelles.

Être élu au CSE, c'est avoir le droit de regard sur la gestion de l'entreprise pour pouvoir agir dans l'intérêt de tous les salariés et organiser des actions sociales et culturelles.

Pour être soutenu et assisté dans l'exercice quotidien de votre mandat,

REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE !



DEVENEZ ACTEURS DE VOS DROITS !

Je souhaite être candidat(e) sur les listes Force Ouvrière aux prochaines élections professionnelles du groupe ORPEA.

Nom :

Prénom :

Profession :

Etablissement :

Téléphone :

Bulletin à renvoyer le plus rapidement possible à
secretariat@unsfo.org
ou appelez nous au **06 12 25 94 25**



Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE
153-155, Rue de Rome - 75017 PARIS
tél: 01.44.01.06.10 mail : secretariat@unsfo.org
site internet : www.unsfo.org